



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 841 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU PARC KELSO ET UN EMPRUNT DE 1 191 721 \$

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mai 2022, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 841. Il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 juillet 2022.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8h00 à 16h30 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 12h00 le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le conseil.

Il peut également être consulté sur le site internet de la Ville, à l'adresse <https://www.ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/fr/reglements-municipaux>.

Le règlement numéro 841 entre en vigueur le 12 juillet 2022.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 12 juillet 2022.

Le greffier de la Ville,

Me Pierre Tapp, OMA